



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2014

=====

Nombre de présents : 20

L'an deux mille quatorze et le jeudi onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Hervé BRAHIC, Amélie BRANTE, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Corinne D'ALETTO, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Tamara KUZMIC à Alain CLEMENT, Mireille BOUCHE à Françoise BRYLINSKI
Denis MARCOUX à Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

I. Approbation règlement de service de l'eau potable

Le service public communal de production et distribution d'eau potable sera assuré par la Régie des Eaux à compter du 04/02/2015.

Aussi, il convient d'établir dès à présent le règlement dudit service, afin de déterminer les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Régie et des abonnés. Ce règlement entrera en vigueur au 04/02/2015.

20 POUR – 2 CONTRE (Mme Leclere, M. Genès) - 1 ABSTENTION (Mme Carré)

II. Approbation règlement de service de l'assainissement

Le service public communal du service de l'assainissement sera assuré par la Régie des Eaux à compter du 04/02/2015.

Aussi, il convient d'établir dès à présent le règlement dudit service, afin de déterminer les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Régie et des abonnés. Ce règlement entrera en vigueur au 04/02/2015.

20 POUR – 2 CONTRE (Mme Leclere, M. Genès) - 1 ABSTENTION (Mme Carré)

III. Désignation du directeur de la régie

Vu les statuts de la régie municipale des eaux et vu l'avis du conseil d'exploitation, il convient de désigner M. D'Amato Florent, directeur de la régie des eaux.

UNANIMITE

IV. tarifs de la Régie des eaux

Monsieur le Maire présente les tarifs applicables au 4 février 2015 pour les travaux et interventions réalisés par le service des eaux.

Branchement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1416.67 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5 m	ML	108.33 € HT
Branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1461.67 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5	ML	108.33 € HT
Frais de dossier pour l'ouverture d'un contrat d'abonnement au service des eaux	Unité	gratuit
Frais de dossier pour la fermeture ou réouverture d'un branchement consécutive à non paiement	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention abusif d'un technicien de la régie des eaux	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention sur réseau eau ou assainissement suite à négligence, imprudence ou malveillance d'un usager	Unité	250 € HT

Puis il demande au conseil d'approuver le tableau des redevances. Le maire explique que, comme annoncé lors de la création de la régie, les redevances 2015 seront basées sur le tarif appliqué sur la dernière facture Veolia.

EAU POTABLE	
Abonnement : part fixe	Part fixe distributeur + part fixe communale (tarifs appliqués sur facture janvier 2015)
Consommation (m ³) : part variable	Part variable distributeur + part variable communale (tarifs appliqués sur facture janvier 2015)
ASSAINISSEMENT	
Abonnement : part fixe	Part fixe distributeur + part fixe communale (tarifs appliqués sur facture janvier 2015)
Consommation (m ³) : part variable	Part fixe distributeur + part fixe communale (tarifs appliqués sur facture janvier 2015)

20 POUR – 3 CONTRE (Mme Carré, Mme Leclere, M. Genès)

V. Demande de subvention – place du marché

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de solliciter le Conseil régional et le conseil général pour la tranche 2 des travaux d'aménagement de la Place du marché dont le montant est estimé à 721 815 euros.

UNANIMITE

VI. Demande de subvention – suite inondations 10/10/14

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention d'équipement aux collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par les intempéries du 10 octobre auprès des services de l'Etat, du conseil général et du conseil régional.

Sont concernés par ce dispositif, en fonction des critères d'éligibilité définis par les textes, les travaux relatifs à la voirie dont les dégâts sur la commune ont été estimés à 104 452 euros HT.

UNANIMITE

VII. M14 – DM n° 3

Afin de mener à bien l'exercice 2014, il est proposé au conseil d'ajuster à la hausse le montant des subventions d'investissement, notamment la Place du Marché, compte tenu du montant définitif de la phase 1.

		DEPENSES		RECETTES	
ART.	LIBELLE ARTICLE	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
2313	Constructions en cours		45 000		
1326	Subventions d'équipement				45 000
TOTAL INVESTISSEMENT		45 000 €		45 000 €	

UNANIMITE

VIII. M49 – DM n° 3

La Régie des Eaux est en train de finaliser l'achat du logiciel de facturation, le devis n'est pas totalement arrêté, mais il convient d'ajouter des crédits dans le chapitre logiciel.

		DEPENSES	
ART.	LIBELLE ARTICLE	diminution de crédits	augmentation de crédits
218	Autres immobilisations corporelles	- 10000	
2051	Concessions et droits similaires, logiciels		+ 10 000

UNANIMITE

IX. Echange de parcelle

Afin de sécuriser l'accès du Chemin du Stade par la route de Vallabrix et de favoriser l'évacuation des eaux, le maire propose d'acquérir une partie de la parcelle AP 347 appartenant à Mme JULLIAN d'une superficie de 13 m² et de céder à Mme JULLIAN une partie du domaine public pour une superficie de 14 m².

UNANIMITE

X. Remboursement frais réels de missions liés à des fonctions électives

Considérant que la commune de St-Quentin-la-Poterie tient à rembourser les frais réels de déplacement incluant l'hébergement et les frais de transport des élus municipaux dans l'exercice de leur fonction, le maire demande au conseil de se prononcer.

22 POUR – 1 ABSTENTION (Mme Leclere)

XI. Mandat spécial participation congrès des maires

M. le Maire rappelle qu'un mandat spécial est une mission précise confiée par le conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal. Ainsi, M. Gérard JEAN, Mme Régine PESENTI, M. Luc VEYRAT, M. Gérard CHAPEL, adjoints au maire, se sont rendus au congrès des maires à Paris du 26 au 28 novembre 2014. Considérant l'intérêt de se rendre à ce congrès où sont débattus des sujets et problématiques touchant les collectivités locales, il est proposé aux membres du conseil d'accorder un mandat spécial aux 4 élus participants et de prendre en charge les frais afférents à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés et ceci, sur présentation d'un état de frais.

M. Gérard JEAN, Mme Régine PESENTI, M. Luc VEYRAT, M. Gérard CHAPEL ne prennent pas part au vote.

15 POUR – 3 CONTRE (Mme Carré, Mme Leclere, M. Genès)

XII. Convention office culturel 2015-2018

Le maire explique au Conseil qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs avec l'Office culturel pour 2015-2018.

UNANIMITE

Décisions du maire : délégations du Conseil Municipal au Maire - Article L2122-22.

- o Signature d'un contrat d'occupation précaire avec M. Valentin VALLES d'un montant mensuel de 503 euros, le 26/06/14.
- o Acquisition d'un véhicule pour le service de la Régie des Eaux d'un montant de 9 000 euros TTC - Garage G2D de St-Quentin-la-Poterie, le 23/09/14.

La séance est levée à 19 heures 10.

Le Maire,
Yvon BONZI

